

Bureau du 2 juillet 2007

Décision n° B-2007-5389

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Autorisation de dépôt d'un permis de démolir et d'un permis de construire sur une propriété communautaire située 115, cours Emile Zola**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'Opac de Villeurbanne souhaiterait construire un ensemble immobilier sur une parcelle communautaire située 115, cours Emile Zola à Villeurbanne cadastrée sous le numéro 7 de la section BD pour 251 mètres carrés.

Les modalités juridiques et financières de la mise à disposition du terrain communautaire n'ont pas encore été formalisées.

Toutefois, l'Opac de Villeurbanne sollicite l'autorisation, par la Communauté urbaine, de déposer, d'ores et déjà, un permis de démolir et un permis de construire sur ce terrain ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise l'Opac de Villeurbanne à déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de démolir et une demande de permis de construire sur une parcelle communautaire située 115, cours Emile Zola à Villeurbanne.

Cet accord ne permet pas à l'Opac de Villeurbanne d'entreprendre de quelconques travaux de démolition et de construction qui pourraient être autorisés sur ledit terrain.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,